

Programme de formation

Sauveteur Secouriste du Travail – Formation Initiale

Public : toute personne volontaire pour apporter les premiers secours en cas d'accident et être acteur de prévention au sein de son entreprise

Prérequis : Aucun

Durée : 14 h

Dates : à planifier ensemble

Lieu : intra-entreprise

Intervenant : Elodie Beillard (formatrice certifiée INRS)

Nombre de participant : groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Cout de la formation : sur devis

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous consulter afin d'organiser la session en conséquence

Le candidat recevra un **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois** si celui-ci a participé aux 2 jours de formation et s'il a validé l'évaluation certificative

Objectifs pédagogiques :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail
- Mettre en application des actions de prévention en termes de santé et de sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise

Contenu de formation

DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Protéger de façon adaptée

Examiner la victime

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Méthode pédagogique :

- Exposé participatif
- Démonstration commentée justifiée
- Démonstration commentée justifiée en mode miroir
- Apprentissage
- Ludopédagogie
- Échange d'expérience avec le groupe
- Étude de cas concrets...

Documents remis à la fin de la session :

- Remise de l'aide-mémoire INRS à chaque participant à la fin de la session
- Attestation de fin de formation (article L 6353-1 du code du travail)
- Autocollant
- Carte SST pour les stagiaires validés

Validation :

- Évaluation formative tout au long de la formation sous forme de mise en situation simulée et quizz
- Évaluation certificative au cours d'une situation d'accident de travail simulée et d'un questionnaire (les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S.).